

RAPPORT AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SDIS RÉGIONAL DU NORD VAUDOIS

concernant

LE BUDGET 2026

Date : 15.08.2025

Préavis: PR25.03CD

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les délégués/es,

Lors de sa séance du 20 juin 2025, le Comité de direction (Codir) de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois a adopté un projet de budget pour l'année 2026.



Préambule

Le présent budget a été établi en respect des articles 37, 38 et 39 des statuts.

Selon l'article 37 des statuts, la répartition des charges entre les communes se fait comme suit : la Ville d'Yverdon-les-Bains contribue au financement du fonctionnement du SDIS, à raison d'un forfait de base de CHF 10 par habitant (contribution spéciale). Le solde du coût effectif de fonctionnement sera facturé à toutes les communes signataires, y compris à la Ville d'Yverdon-les-Bains, selon les bases de répartition suivantes : pour le 90% du montant, au prorata du nombre d'habitants ; pour le 10%, au prorata de la valeur du patrimoine immobilier de chaque commune membre de l'association.

Caractéristiques du budget 2026

Voir annexe A.

Conclusion

En résumé, le budget 2026 a été élaboré avec le souci particulier de contenir au maximum l'augmentation des coûts de fonctionnement sans réduire la qualité des prestations offertes à la région.

Toutes les pièces justificatives sont à la disposition de la Commission de gestion pour l'exécution de son mandat.



Au vu de ce qui précède, le Comité de direction vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués/es, de bien vouloir approuver le budget pour l'année 2026, en votant le texte ci-après :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SDIS RÉGIONAL DU NORD VAUDOIS

sur proposition de son Comité de direction

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

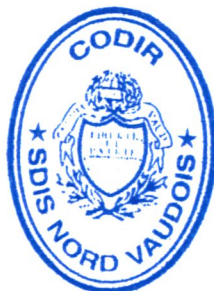
Article 1 : Le budget de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois est arrêté comme suit pour l'année 2026.

	Mouvement financier
Charges	CHF 4'302'100.00
Recettes	CHF 1'349'200.00
Contribution spéciale Yverdon	CHF 303'320.00
Résultat (à financer selon clé de répartition statutaire)	CHF 2'649'580.00

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION DU SDIS NORD VAUDOIS

Le Président

Christian Weiler



La Secrétaire

Barbara Giroud

Annexes

- A. Établissement du budget 2026
 - 1. Calcul du crédit de base pour l'utilisation particulière de sapeurs-pompiers
 - 2. Calcul de la répartition des charges entre les communes membres
 - 3. SDISographie

BUDGETO '26

ÉTABLISSEMENT DU BUDGET 2026

Date : 28.07.2025

Auteur : EST

Ce document détaille la proposition de budget validée par le Codir en sa séance du 20.06.2025. Elle prend ses bases sur la proposition de budget établie par l'État-major en date du 17.06.2025.

Si le budget 2026 a été préparé avec le souci permanent de l'économie – chaque position fait l'objet d'une remise à zéro complète et d'une analyse exhaustive pour chaque besoin – il présente malgré tout une hausse du coût net à charge des communes membres en raison de la tenue de la revue quinquennale, d'une légère augmentation du tarif horaire des soldes pour exercice, de l'augmentation globale de la formation, de l'augmentation réglementaire des salaires du personnel permanent et de l'*outsourcing* de la gestion informatique du SDIS. Plusieurs éléments viennent atténuer l'augmentation des charges, soit l'augmentation des recettes pour intervention, la location de l'appartement de la caserne d'Yverdon-les-Bains, l'augmentation de la participation financière de l'ECA et plusieurs mesures d'économie dans les réparations des bâtiments et les cours de formation.

Il convient aussi de rappeler qu'au 1^{er} janvier 2024, le SDIS est passé sous le modèle comptable harmonisé MCH2. Ainsi, du fait de la disponibilité des comptes 2024 sous MCH2, le budget 2026 est le premier budget à être présenté entièrement sous MCH2.

1. ANALYSE GLOBALE

L'élaboration du budget 2026 présente une augmentation des charges de 4.8% (CHF 195'400) atténuée par une hausse des recettes (CHF 77'000 soit +6.1%), résultant en une augmentation du coût net de la région à charge des communes membres de CHF 118'400 (4.2%) par rapport à 2025. Avec la hausse modeste de 191 habitants (0.35%) en 2025, l'augmentation du coût moyen par habitant est aussi de 4.3% par rapport au budget 2025.

Le tableau ci-après résume les chiffres globaux du budget 2026, en relation avec les années 2024 et 2025.

	2024		2025	2026	Écart
	Budget	Comptes	Budget	Budget	
Total des charges	3'891'700	4'005'732	4'106'700	4'302'100	195'400
Total des recettes	1'191'800	1'502'052	1'272'200	1'349'200	77'000
Coût total à charges des communes	2'699'900	2'503'635	2'834'500	2'952'900	118'400
Contribution spéciale Yverdon-les-Bains	(298'770)	(298'770)	(302'210)	(303'320)	(1'110)
Coût net à charge de la région	2'401'130	2'204'865	2'532'290	2'649'580	117'290

Le budget est le reflet direct de plusieurs éléments qui constituent les grandes différences avec le budget 2025 :

- La tenue de la revue quinquennale en 2026 ce qui représente un montant total d'environ CHF 73K (soldes et subsistance comprises).
- L'augmentation du tarif horaire des soldes pour exercice passant de CHF 25 à 26, générant une augmentation globale d'environ CHF 24K.
- L'augmentation des soldes (+ CHF 30K) pour intervention mais aussi des recettes pour interventions (+ CHF 100K).
- L'introduction d'un programme d'avantages sociaux afin d'améliorer la fidélisation du personnel (+ CHF 10K).
- L'*outsourcing* de la gestion de l'informatique du SDIS (+ CHF 40K).
- Des économies concédées sur les entretiens des bâtiments et des charges revues à la baisse pour la caserne de Grandson (- CHF 8K).
- L'augmentation réglementaire des salaires du personnel permanent (+ CHF 35K).
- La location de l'appartement de la caserne d'Yverdon-les-Bains, générant une recette estimée à environ CHF 20K.
- L'augmentation de la participation financière de l'ECA (+ CHF 20K).

Il est à noter que les transformations structurelles d'importance dans la caserne G1 sont actuellement étudiées, pour une proposition séparée du processus budgétaire, du fait que les dépenses seraient entièrement compensées par un prélèvement sur le fonds de réserve dédié aux bâtiments.

Le tableau des crédits des heures d'utilisation particulière de SP pour 2026, calculées selon la clé de répartition décrite dans la *Directive du CoDir Utilisation particulière des sapeurs-pompiers* est présenté dans l'annexe 1.

L'annexe 2 présente la péréquation financière des communes membres du SDIS.

L'annexe 3 est la traditionnelle infographie présentant les chiffres principaux du budget.

2. COMPARAISON 2024 – 2025 – 2026

No	Position budgétaire	2024		2025	2026	Écart
		Budget	Comptes	Budget	Budget	
300000	Traitements des autorités	16'500	15'144	16'500	16'500	0
301000	Salaires du personnel des auxiliaires	500	0	500	500	0
301010	Soldes	768'800	850'817	862'500	1'008'300	145'800
301020	Indemnisations	284'600	307'470	288'983	304'100	15'117
301030	Formations	68'900	108'017	74'300	82'500	8'200
305000	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC...	67'000	76'445	80'000	85'000	5'000
305300	Assurances accidents	1'000	1'263	1'100	1'400	300
309000	Formation et perfectionnement du personnel	35'400	35'044	45'300	31'000	-14'300
309900	Autres charges de personnel	47'800	47'622	47'800	76'800	29'000
309910	Remboursement de frais forfaitaire	35'100	17'175	34'850	17'100	-17'750
310000	Matériel de bureau	15'500	17'608	17'200	17'900	700
310100	Matériel d'exploitation, fournitures, nettoyage...	8'300	9'717	8'300	9'500	1'200
310110	Fournitures destinées à la vente	4'000	1'007	1'000	100	-900
311000	Meubles et appareils de bureau	6'000	3'618	3'000	2'000	-1'000
311100	Achats matériel, machines et outillage	23'900	13'751	20'900	17'800	-3'100
311110	Achats de véhicules	0	0	54'000	0	-54'000
311200	Achats habits et équipements	10'000	12'917	12'700	15'400	2'700
311300	Matériel informatique	22'900	26'438	22'900	70'200	47'300
312000	Consommation de combustibles	45'700	48'600	44'600	49'600	5'000
312010	Consommation d'électricité	28'300	40'400	37'000	37'000	0
313000	Prestations de services et honoraires	45'000	51'442	48'500	51'300	2'800
313010	Frais de ports	10'000	8'521	9'000	9'000	0
313020	Frais de téléphones et radios	11'000	11'448	10'500	11'500	1'000
313200	Honoraires conseillers externes, experts	3'000	2'984	2'000	2'000	0
313400	Primes d'assurances	30'000	30'188	29'500	30'300	800
314400	Entretien des bâtiments, immeubles	69'500	45'338	59'100	51'500	-7'600
315000	Entretien de meubles et appareils de bureau	1'500	0	1'000	1'000	0
315100	Entretien de machines, appareils, véhicules	83'500	89'747	86'000	88'000	2'000
316000	Loyers et bail à ferme des biens-fonds	578'500	576'492	573'000	578'000	5'000
317000	Frais de déplacement et autres frais	900	0	467	500	33
318100	Pertes sur débiteurs	1'500	241	1'000	1'000	0
319900	Frais de réceptions et de manifestations	1'000	4'055	5'000	5'000	0
342000	Frais comptes bancaire, postaux, encaissements	100	19	100	100	0
351101	Attribution fonds de réserve bâtiments	0	0	0	130'000	130'000
351102	Attribution fonds de réserve véhicules	0	0	0	0	0
361200	Participation aux charges d'Yverdon-les-Bains	1'408'500	1'375'425	1'420'700	1'444'600	23'900
363400	Jeunes sapeurs-pompiers	27'500	26'779	57'400	55'600	-1'800
389300	Attributions aux préfinancements	130'000	150'000	130'000	0	-130'000
421000	Frais de rappel	0	-45	0	0	0
425000	Ventes de marchandises	-4'200	-2'042	-1'200	-1'200	0
426000	Facturation des services à des tiers	-485'000	-768'186	-550'000	-650'000	-100'000
440100	Intérêts compte postal	0	-87	0	0	0
441900	Récupération ADB	0	0	0	0	0
447200	Locations pour utilisation des biens-fonds PA	-126'500	-125'254	-85'900	-96'200	-10'300
451101	Prélèvement sur fonds de réserve bâtiments	0	0	0	0	0
451102	Prélèvement sur fonds de réserve véhicules	0	0	0	0	0
461200	Participations des communes	-2'699'900	-2'503'680	-2'834'500	-2'952'900	-118'400
463400	Subventions sécurité publique, ECA	-570'100	-599'989	-570'600	-592'000	-21'400
463701	Cotisations jeunes sapeurs-pompiers	-6'000	-6'450	-10'500	-9'800	700
489300	Prélèvements sur les préfinancements	0	0	-54'000	0	54'000
TOTAL DES CHARGES		3'891'700	4'005'732	4'106'700	4'302'100	195'400
TOTAL DES RECETTES		1'191'800	1'502'052	1'272'200	1'349'200	77'000

3. POSITIONS PRÉSENTANT UNE VARIATION SIGNIFICATIVE¹

301010 Soldes

+ CHF 145'800

L'augmentation de 16.9% (soit CHF 145'800) de cette position budgétaire s'explique par plusieurs éléments :

- L'augmentation des soldes pour intervention (+ CHF 30K). Avec une estimation finale de plus de 10'000 heures d'intervention (dont un peu plus de 1'000 heures de personnel permanents), les dépenses projetées (à 95%, de manière similaire au revenu) se montent à environ CHF 300K. Il convient de noter que la position 426000 *Facturation de services à des tiers* a été relevée de CHF 100K pour les mêmes raisons.
- L'augmentation du tarif horaire des soldes pour exercice de CHF 1. Actuellement, le SDIS solde chaque sapeur à hauteur de CHF 25/h, ce qui correspond au tarif ECA. Avec ce tarif, le SDIS est un de ceux qui offre une des soldes les plus basses du canton. Il est proposé de relever ce tarif de CHF 1 par heure, ce qui nécessitera une adaptation de la *Directive du Codir sur les Soldes, indemnités et remboursement de frais*. Cette démarche engendre une augmentation sur les sous-positions formation d'environ CHF 24K.
- La tenue de la revue quinquennale en 2026 (+ CHF 53K). Cette dépense extraordinaire a aussi été très partiellement compensée par une mutualisation, voire suppression, de certaines formations.
- Une révision de la ventilation des heures débouchant sur un calcul plus précis des heures budgétées notamment pour les séances d'information et les séances de travail liées aux domaines de base de conduite. Depuis plusieurs années, des discrécances sont relevées au moment du bouclage des comptes : la ventilation des heures soldées diffère entre le budget et les comptes, rendant la comparaison parfois complexe et mettant en évidence des dépassements et économies importants. Dans ce cadre, le Chef formation et le Quartier-maître ont entièrement revu la ventilation des heures et une nouvelle répartition tenant compte de l'ensemble des activités a été faite. Il en résulte de nouvelles sous-positions budgétaires, affichant de nouvelles dépenses qui n'étaient jusqu'alors pas budgétées mais bien dépensées dans les comptes. Ainsi, si le budget augmente, les comptes quant à eux, devraient mieux correspondre au budget *a contrario* des dernières années où régulièrement des dépassements étaient observés.
- La tendance générale à l'augmentation du nombre d'heures de formation et de l'effectif du DPS.

301020 Indemnisations

+ CHF 15'117

Lors du passage de MCH1 à MCH2, une erreur de ventilation des indemnisations a été commise. Celle-ci a été découverte lors de l'établissement des comptes 2024 et explicitée dans le rapport de gestion de la même année. Dans les faits, certaines indemnités forfaitaires ou pour inconvénients de service pour différentes fonctions selon la *Directive du Codir sur les Soldes, indemnités et remboursement de frais* ont été imputées à tort sous la position 309910 *Remboursement de frais forfaitaire*. L'augmentation de CHF 15'117 de cette position est simplement la rectification de cette erreur de ventilation. Il s'agit donc de montants existants déplacés depuis la position 309910, générant une économie du même montant dans cette dernière position.

¹ Seules les positions présentant une variation de plus de CHF 2'000 et de plus de 10% ou de plus de CHF 10'000 sont adressées.

*301030 Formations***+ CHF 8'200**

L'augmentation de 11.0%, soit CHF 8'200, dans les frais de formation provient d'une légère hausse du nombre de cours cantonaux (30 jours + 10 jours ABC/OFSI), en raison notamment du nombre croissant de personnel DPS et d'une planification plus soutenue de certains cours destinés plus particulièrement aux cadres, aux conducteurs de véhicules poids-lourds et aux porteurs d'appareils de protection respiratoire. Il est en outre rappelé que le budget ne permet pas de satisfaire de manière exhaustive les besoins en cours cantonaux. Pour 2026, ce sont ainsi 270 jours de cours qui ont été budgétés (hors cours OFSI et ABC) alors qu'il y a un besoin annuel estimé à plus de 350 jours.

*309000 Formation et perfectionnement du personnel***- CHF 14'300**

La baisse importante de 31.6%, soit CHF 14'300, de cette position est expliquée par la renonciation volontaire à un nombre important de cours fédéraux dans le seul but de diminuer l'impact de la hausse budgétaire entre 2025 et 2026. Les cours impactés sont principalement des cours externes au SDIS et à l'ECA destinés aux cadres.

*309900 Autres charges de personnel***+ CHF 29'000**

Une augmentation importante de CHF 29'000 (60.7%) est prévue dans cette position budgétaire, expliquée par deux éléments :

- La tenue de la revue quinquennale en 2026 avec un budget d'environ CHF 20K, couvrant la subsistance du personnel durant la journée et celle pour la soirée de remerciement au personnel et à leur famille.
- Un budget de CHF 10K prévu pour des mesures sociales pour les membres du SDIS, dans le cadre du programme de fidélisation du personnel qui doit faire l'objet d'un premier déploiement en 2026.

Le reste des éléments de cette position, soit dans les grandes lignes la subsistance, les examens médicaux, les permis de conduire C1 et les anciennetés présentent des dépenses stables.

*309910 Remboursement de frais forfaitaire***- CHF 17'750**

Comme indiqué précédemment, l'économie correspond principalement au déplacement de certaines indemnités sous la position *301020 Indemnisations*.

*311100 Achats matériel, machines et outillage***- CHF 3'100**

Sur la base de l'expérience 2024 et dans un effort d'atténuation de l'augmentation globale des charges, cette position a pu être diminuée de CHF 3'100, soit 14.8%. Son montant actuel correspond au minimum nécessaire pour garantir le fonctionnement du service.

*311110 Achats de véhicules***- CHF 54'000**

Aucun achat de véhicule n'est prévu pour 2026, le prochain renouvellement étant planifié pour 2028. Il sied toutefois de préciser qu'il ne s'agit pas d'une véritable économie de CHF 54'000, puisque la contrepartie en recettes, soit le prélèvement dans le fonds de réserve sous la position *489300* n'est pas réalisé non plus.

311200 Achats habits et équipements**+ CHF 2'700**

Si l'augmentation est modérée dans l'absolu (+CHF 2'700), elle représente une variation relative importante dans cette position (+21.3%). La raison réside dans la nécessité de renouveler l'ensemble des pantalons du personnel permanent en 2026 ainsi que de réassortir le stock de l'équipement personnel des volontaires, notamment au niveau des polos manches courtes et manches longues. Ces achats viennent donc augmenter la somme de base dédiée à la maintenance minimale de l'équipement personnel.

311300 Matériel informatique**+ CHF 47'300**

La gestion du système informatique du SDIS doit absolument évoluer afin de répondre aux attentes et aux défis actuels. Dans ce sens, des contacts ont été pris avec la Ville d'Yverdon-les-Bains, actuel fournisseur principal du SDIS, et d'autres entreprises, afin de déterminer le service offrant le meilleur rapport qualité/prix pour le SDIS.

Après une première analyse des besoins et le retour des premières offres, il convient de constater qu'aucune évolution ne sera possible – et la situation actuelle ne peut rester statique – sans une augmentation drastique des moyens attribués à ce poste. En ce sens, il a été décidé de budgéter une somme correspondant à la moyenne des offres reçues. L'État-major prépare un dossier complet pour validation du futur prestataire informatique du SDIS auprès du Codir.

312000 Consommation de combustibles**+ CHF 5'000**

La position a dû être relevée de CHF 5'000 (soit 11.2%) sur la base des consommations et tarifs enregistrés pour l'année 2024. Aucune baisse, ni hausse de tarif n'a été prévue pour 2026.

314400 Entretien des bâtiments, immeubles**- CHF 7'600**

Un effort important a été fait dans cette position afin d'atténuer l'augmentation globale des charges. En ce sens, le changement de la gestion électronique des portes de la caserne G1 est limitée à une porte pour 2026 au lieu des deux initialement prévues. En outre, les frais fixes pour la caserne de Grandson ont pu être revus à la baisse sur la base des coûts 2023 et 2024. Finalement, les contrats de maintenance de la caserne G1 ont aussi pu être limités en raison d'une maintenance interne de certains éléments.

351101 Attribution fonds de réserve bâtiments**+ CHF 130'000**

Il s'agit ici d'une simple rocade administrative avec la position budgétaire 389300 *Attributions aux préfinancements*. En effet, le fonds est dorénavant considéré comme un fonds de réserve et non plus un fonds de préfinancement.

361200 Participation aux charges d'Yverdon-les-Bains**+ CHF 23'900**

L'augmentation de cette position (1.7%) est expliquée par l'augmentation annuelle des traitements selon la politique RH de la Ville d'Yverdon-les-Bains (+ CHF 35K), fortement compensée par la suppression de la location des ordinateurs (- CHF 11K) dans cette position, élément repris sous la position 311300 *Matériel informatique* en raison de la démarche d'*outsourcing*.

389300 Attributions aux préfinancements**- CHF 130'000**

Il s'agit ici d'une simple rocade administrative avec la position budgétaire 351101 *Attributions fonds de réserve bâtiments*. En effet, le fonds est dorénavant considéré comme un fonds de réserve et non plus un fonds de préfinancement.

426000 Facturation des services à des tiers**- CHF 100'000**

En premier lieu, il convient de rappeler qu'il est impossible de prédire avec une quelconque exactitude le montant des recettes liées aux interventions, le SDIS n'ayant aucun contrôle sur la survenance de ces dernières.

Seule une tendance peut être analysée sur la base des dernières années :

Année	Budget [CHF]	Recettes [CHF]	Différence [CHF]	Différence
2018	280'000	499'989	219'989	+79%
2019	350'000	555'416	189'334	+54%
2020	350'000	487'151	137'151	+39%
2021	380'000	568'346	188'346	+50%
2022	400'000	563'511	163'511	+41%
2023	460'000	610'515	150'515	+33%
2024	485'000	768'186	283'186	+58%
2025	550'000	-	-	-

Si jusqu'en 2023, cette position a toujours fait l'objet d'une budgétisation très prudente, plutôt axée sur une année pauvre en intervention, avec des recettes dépassant toujours les attentes, il a été décidé d'adapter ce paradigme en proposant une augmentation importante de cette position en 2023 et en 2025. En effet, les statistiques des dernières années tablent indéniablement vers une augmentation du nombre d'intervention et des recettes qui se situent largement au-dessus des CHF 500K (exception faite de l'année 2020 en raison du COVID). Ceci a systématiquement contribué à rendre des finances plus favorables que prévues, diminuant ainsi la part de contribution des communes au SDIS au moment de l'établissement des comptes.

Pour 2026, le budget a été revu largement à la hausse (+CHF 100'000 ou 18.2%) en tenant compte des éléments suivants :

- Estimation de CHF 189K pour les interventions prises en charge par l'ECA, sur la base 2024.
- Estimation de CHF 349K pour les interventions prises en charge par la DGE, sur la base 2024.
- Estimation de CHF 185K pour les interventions facturées par le SDIS, sur la base 2024.
- Soustraction de CHF 25K en raison de la reprise annoncée par la DGMR dès début 2026 de certaines interventions pollution sur chaussée.
- La tendance record d'intervention de 2024 (621 interventions) est pour le moment² dépassée en 2025 avec 666 interventions projetées, soit +7%.
- Le total des estimations sur la base des chiffres de 2024 est ramené à ~95% (de manière identique au calcul des soldes pour intervention), débouchant ainsi sur un montant d'environ CHF 650'000.

² Estimation faite sur la base des chiffres au 17.06.2025

447200 Locations pour utilisation des biens-fonds PA**- CHF 10'300**

Afin de générer une nouvelle source de revenu, il est proposé de louer à nouveau l'appartement de la caserne d'Yverdon-les-Bains à un membre actif du SDIS. En effet, aucun projet urgent ne nécessite cet appartement. Ainsi, les revenus supplémentaires de CHF 10'300 (12%) proviennent de cette nouvelle location (environ CHF 20K) atténuée par l'abandon définitif de la location de certains locaux par CSU-nvb.

463400 Subventions sécurité publique, ECA**- CHF 21'400**

L'intégration d'une participation financière par l'ECA pour le véhicule poste de commandement et pour la formation concernant la lutte contre les feux de forêt combinée à une légère augmentation du nombre de jours de cours cantonaux permet d'anticiper une augmentation de CHF 21'400, soit 3.8%, de cette position budgétaire.

489300 Prélèvements sur les préfinancements**+ CHF 54'000**

Aucun achat de véhicule n'étant prévu en 2026 sous la position 311110 *Achats de véhicules*, il n'est pas nécessaire d'effectuer de prélèvement sur le fonds de réserve.

4. RÉPARTITION DES CHARGES

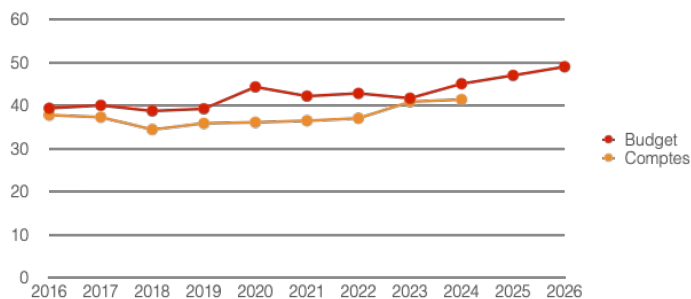
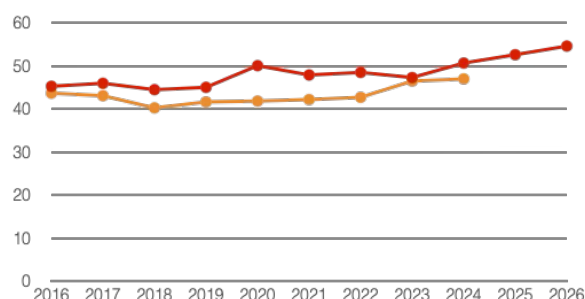
La clé de répartition des charges entre les communes se calcule à raison de 90% au prorata du nombre d'habitants (54'070 habitants, base : 31.12.2024, source : Canton de Vaud, +191 habitants par rapport à 2023, soit +0.35%) et de 10% au prorata de la valeur du patrimoine immobilier (CHF 18'305'737'514.57, base 10.03.2025, source : ECA, + CHF 822'037'434.27, par rapport au budget 2025, soit +4.70%). La Ville d'Yverdon-les-Bains contribue en sus à raison de CHF 10 par habitant.

Le tableau de répartition des charges entre les communes est présenté en annexe 2.

Le coût par habitant s'étale entre CHF 48.28 et 54.49 (CHF 58.36 pour la ville d'Yverdon-les-Bains du fait de la contribution spéciale de CHF 10 par habitant). La moyenne harmonique³ du coût par habitant, toujours en tenant compte de la contribution spéciale d'Yverdon-les-Bains, est de CHF 49.00 par habitant, soit une augmentation de CHF 2.00 ou 4.3% par rapport à 2025.

Les graphiques ci-dessous montrent l'évolution du coût par habitant depuis 2016. Le graphique de droite indique les coûts qui seraient imputés aux communes en l'absence de la contribution spéciale de CHF 10 par habitant de la Ville d'Yverdon-les-Bains.

³ La moyenne harmonique des coûts, utilisée dans le rapport de gestion, est obtenue par la division de la somme totale des communes par le nombre d'habitants.

Évolution du coût moyen par habitant en CHF
[avec la participation spéciale d'Yverdon-les-Bains]Coût hypothétique moyen par habitant en CHF
[en ignorant la participation spéciale d'Yverdon-les-Bains]

Toutes les valeurs mentionnées ci-après sont exprimées en CHF. La colonne « montant » est arrondie à l'unité.

Commune	Montant	Coût/habitant
Belmont-sur-Yverdon	21'840	49.08
Bioley-Magnoux	12'988	50.54
Bonvillars	26'799	51.74
Chamblon	27'594	49.81
Champagne	53'229	49.70
Champvent	36'304	50.07
Chavannes-le-Chêne	16'180	50.25
Chêne-Pâquier	8'664	50.08
Cheseaux-Noréaz	37'152	50.62
Concise	50'821	49.58
Corcelles-près-Concise	21'735	49.62
Cronay	21'291	50.10
Cuarny	12'181	50.54
Démoret	8'879	51.62
Donneloye	45'303	49.40
Ependes	19'126	50.20
Fiez	21'375	49.59
Fontaines-sur-Grandson	11'053	50.24
Giez	23'172	49.94
Grandson	168'024	49.48

Commune	Montant	Coût/habitant
Method	35'978	49.63
Molondin	13'648	50.73
Montagny-près-Yverdon	42'663	54.49
Muttrux	7'215	50.10
Novalles	5'315	50.14
Onnens	27'121	52.16
Orges	20'836	49.14
Pomy	43'368	49.45
Provence	21'436	52.16
Rovray	10'021	51.39
Suchy	32'916	49.13
Suscévoz	11'643	49.13
Treycovagnes	24'766	48.28
Ursins	11'641	49.96
Valeyres-sous-Montagny	34'304	48.59
Valeyres-sous-Ursins	11'701	49.58
Villars-Epeney	5'402	50.02
Vugelles-La Mothe	7'319	49.79
Yverdon-les-Bains	1'770'080	58.36
Yvonand	171'820	48.74

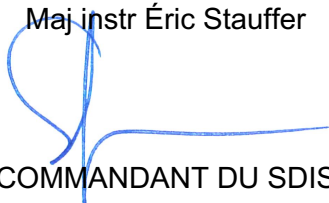
5. REQUÊTE

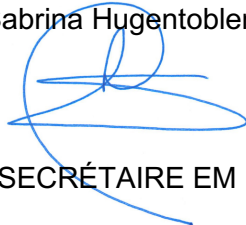
Le budget proposé par l'EM a été élaboré sur la base d'éléments réfléchis et avec le but permanent de réaliser des économies là où elles peuvent l'être. Il a par contre été établi en tenant compte du nombre croissant du personnel, notamment du DPS, et d'interventions, ainsi que des besoins toujours plus accrus en heures de formation, tout en concédant d'importantes économies dans les cours de formation. Il tient aussi compte du fait que 2026 est une année de revue quinquennale, générant un coût unique important.

Il présente une augmentation du coût net imputé aux communes de CHF 118'400 ce qui a pour conséquence une augmentation du coût par habitant de CHF 2.00 par rapport à 2025.

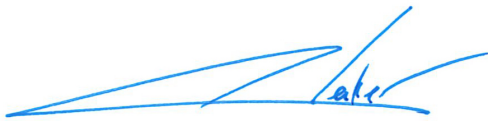
Par la présente, le Codir sollicite respectueusement le Conseil intercommunal afin de valider le budget 2026 tel que présenté dans ce préavis lors de l'assemblée du 25.09.2025.

AU NOM DE L'ÉTAT-MAJOR DU SDIS NORD VAUDOIS

Maj instr Éric Stauffer

 COMMANDANT DU SDIS

Sabrina Hugentobler

 SECRÉTAIRE EM

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION DU SDIS NORD VAUDOIS

Christian Weiler

 PRÉSIDENT DU CODIR

Barbara Giroud

 SECRÉTAIRE DU CODIR

Annexes

1. Calcul du crédit de base pour l'utilisation particulière de sapeurs-pompiers
2. Calcul de la répartition des charges pour les communes membres de l'Association
3. SDISographie – Budget 2026

Distribution

Membres du CI (via le bureau)

BUDGETO '26 | CALCUL DU CRÉDIT DE BASE POUR L'UTILISATION PARTICULIÈRE DE SAPEURS-POMPIERS

N°	Commune	Nombre d'habitants*	%	Coefficient	Nombre d'heures	Montant	
1	Belmont-sur-Yverdon	445	0.82%	1	12	CHF	360.00
2	Bioley-Magnoux	257	0.48%	1	12	CHF	360.00
3	Bonvillars	518	0.96%	2	14	CHF	420.00
4	Chamblon	554	1.02%	2	14	CHF	420.00
5	Champagne	1'071	1.98%	3	16	CHF	480.00
6	Champvent	725	1.34%	2	14	CHF	420.00
7	Chavannes-le-Chêne	322	0.60%	1	12	CHF	360.00
8	Chêne-Pâquier	173	0.32%	1	12	CHF	360.00
9	Cheseaux-Noréaz	734	1.36%	2	14	CHF	420.00
10	Concise	1'025	1.90%	3	16	CHF	480.00
11	Corcelles-près-Concise	438	0.81%	1	12	CHF	360.00
12	Cronay	425	0.79%	1	12	CHF	360.00
13	Cuamy	241	0.45%	1	12	CHF	360.00
14	Démoret	172	0.32%	1	12	CHF	360.00
15	Donneloye	917	1.70%	2	14	CHF	420.00
16	Ependes	381	0.70%	1	12	CHF	360.00
17	Fiez	431	0.80%	1	12	CHF	360.00
18	Fontaines-sur-Grandson	220	0.41%	1	12	CHF	360.00
19	Giez	464	0.86%	1	12	CHF	360.00
20	Grandson	3'396	6.28%	7	24	CHF	720.00
21	Method	725	1.34%	2	14	CHF	420.00
22	Molondin	269	0.50%	1	12	CHF	360.00
23	Montagny-près-Yverdon	783	1.45%	2	14	CHF	420.00
24	Mutrux	144	0.27%	1	12	CHF	360.00
25	Novalles	106	0.20%	1	12	CHF	360.00
26	Onnens	520	0.96%	2	14	CHF	420.00
27	Orges	424	0.78%	1	12	CHF	360.00
28	Pomy	877	1.62%	2	14	CHF	420.00
29	Provence	411	0.76%	1	12	CHF	360.00
30	Rovray	195	0.36%	1	12	CHF	360.00
31	Suchy	670	1.24%	2	14	CHF	420.00
32	Suscévaz	237	0.44%	1	12	CHF	360.00
33	Treycovagnes	513	0.95%	2	14	CHF	420.00
34	Ursins	233	0.43%	1	12	CHF	360.00
35	Valeyres-sous-Montagny	706	1.31%	2	14	CHF	420.00
36	Valeyres-sous-Ursins	236	0.44%	1	12	CHF	360.00
37	Villars-Epeney	108	0.20%	1	12	CHF	360.00
38	Vugelles-la Mothe	147	0.27%	1	12	CHF	360.00
39	Yverdon-les-Bains	30'332	56.10%	61	132	CHF	3'960.00
40	Yvonand	3'525	6.52%	8	26	CHF	780.00
TOTAL		54'070	100.00%	129	658	CHF	19'740.00

Récapitulatif		
Récapitulatif		
Nombre total d'heures		658
Montant total	CHF	19'740.00

Calcul du crédit de base

Le crédit de base est calculé sur la base de l'art 3 de l'Annexe 3 du Règlement SDIS NV.

Chaque commune reçoit un crédit de base à faire valoir pour des heures d'utilisation particulière des sapeurs-pompiers.

Ce crédit est calculé sur la base de la péréquation suivante :
pour la première tranche de 500 habitants: 12 heures
pour chaque tranche supplémentaire entamée de 500 habitants: 2 heures.

Le crédit de base est réinitialisé au 1er janvier de chaque année.

Sources

* Au 31.12.2024, scriis.vd.ch

Données du document	
Date	01.05.2025
Auteur	Maj instr Éric Stauffer

BUDGETO '26 | CALCUL DE LA RÉPARTITION DES CHARGES ENTRE LES COMMUNES MEMBRES

N°	Commune	Valeur immobilière*		%	Charges au prorata valeur immobilière		Nombre d'habitants**	%	Charges au prorata nombre d'habitants		90% habitants 10% immobilière		Coût par habitant	
1	Belmont-sur-Yverdon	CHF	153'015'266.29	0.84%	CHF	22'147.49	445	0.82%	CHF	21'806.23	CHF	21'840.36	CHF	49.08
2	Bioley-Magnoux	CHF	114'233'935.15	0.62%	CHF	16'534.27	257	0.48%	CHF	12'593.71	CHF	12'987.77	CHF	50.54
3	Bonvillars	CHF	273'199'329.73	1.49%	CHF	39'542.98	518	0.96%	CHF	25'383.44	CHF	26'799.39	CHF	51.74
4	Chamblon	CHF	218'385'696.29	1.19%	CHF	31'609.24	554	1.02%	CHF	27'147.54	CHF	27'593.71	CHF	49.81
5	Champagne	CHF	414'172'131.43	2.26%	CHF	59'947.45	1'071	1.98%	CHF	52'481.97	CHF	53'228.52	CHF	49.70
6	Champvent	CHF	299'125'632.74	1.63%	CHF	43'295.57	725	1.34%	CHF	35'527.01	CHF	36'303.87	CHF	50.07
7	Chavannes-le-Chêne	CHF	136'723'649.61	0.75%	CHF	19'789.44	322	0.60%	CHF	15'778.89	CHF	16'179.95	CHF	50.25
8	Chêne-Pâquier	CHF	71'482'547.53	0.39%	CHF	10'346.41	173	0.32%	CHF	8'477.48	CHF	8'664.37	CHF	50.08
9	Cheseaux-Noréaz	CHF	330'266'830.84	1.80%	CHF	47'802.96	734	1.36%	CHF	35'968.04	CHF	37'151.53	CHF	50.62
10	Concise	CHF	387'976'833.05	2.12%	CHF	56'155.93	1'025	1.90%	CHF	50'227.84	CHF	50'820.65	CHF	49.58
11	Corcelles-près-Concise	CHF	167'096'132.16	0.91%	CHF	24'185.56	438	0.81%	CHF	21'463.22	CHF	21'735.45	CHF	49.62
12	Cronay	CHF	176'026'101.51	0.96%	CHF	25'478.09	425	0.79%	CHF	20'826.18	CHF	21'291.37	CHF	50.10
13	Cuamy	CHF	107'262'668.76	0.59%	CHF	15'525.24	241	0.45%	CHF	11'809.67	CHF	12'181.23	CHF	50.54
14	Démoret	CHF	89'387'897.90	0.49%	CHF	12'938.04	172	0.32%	CHF	8'428.48	CHF	8'879.43	CHF	51.62
15	Donneloye	CHF	335'874'584.64	1.83%	CHF	48'614.63	917	1.70%	CHF	44'935.54	CHF	45'303.45	CHF	49.40
16	Ependes	CHF	160'470'107.23	0.88%	CHF	23'226.51	381	0.70%	CHF	18'670.06	CHF	19'125.70	CHF	50.20
17	Fiez	CHF	163'489'815.77	0.89%	CHF	23'663.58	431	0.80%	CHF	21'120.20	CHF	21'374.53	CHF	49.59
18	Fontaines-sur-Grandson	CHF	93'312'860.96	0.51%	CHF	13'506.14	220	0.41%	CHF	10'780.61	CHF	11'053.16	CHF	50.24
19	Giez	CHF	187'131'648.62	1.02%	CHF	27'085.51	464	0.86%	CHF	22'737.29	CHF	23'172.11	CHF	49.94
20	Grandson	CHF	1'261'035'567.76	6.89%	CHF	182'522.81	3'396	6.28%	CHF	166'413.42	CHF	168'024.36	CHF	49.48
21	Method	CHF	276'620'673.23	1.51%	CHF	40'038.19	725	1.34%	CHF	35'527.01	CHF	35'978.13	CHF	49.63
22	Molondin	CHF	123'258'833.74	0.67%	CHF	17'840.53	269	0.50%	CHF	13'181.75	CHF	13'647.63	CHF	50.73
23	Montagny-près-Yverdon	CHF	561'720'923.19	3.07%	CHF	81'303.72	783	1.45%	CHF	38'369.17	CHF	42'662.63	CHF	54.49
24	Mutrux	CHF	59'677'646.23	0.33%	CHF	8'637.77	144	0.27%	CHF	7'056.40	CHF	7'214.54	CHF	50.10
25	Novalles	CHF	44'194'716.77	0.24%	CHF	6'396.76	106	0.20%	CHF	5'194.29	CHF	5'314.54	CHF	50.14
26	Onnens	CHF	289'320'212.05	1.58%	CHF	41'876.33	520	0.96%	CHF	25'481.44	CHF	27'120.93	CHF	52.16
27	Orges	CHF	147'608'424.39	0.81%	CHF	21'364.90	424	0.78%	CHF	20'777.18	CHF	20'835.95	CHF	49.14
28	Pomy	CHF	324'037'174.84	1.77%	CHF	46'901.27	877	1.62%	CHF	42'975.43	CHF	43'368.02	CHF	49.45
29	Provence	CHF	228'667'613.75	1.25%	CHF	33'097.44	411	0.76%	CHF	20'140.14	CHF	21'435.87	CHF	52.16
30	Rovray	CHF	98'142'952.82	0.54%	CHF	14'205.25	195	0.36%	CHF	9'555.54	CHF	10'020.51	CHF	51.39
31	Suchy	CHF	232'640'387.44	1.27%	CHF	33'672.47	670	1.24%	CHF	32'831.86	CHF	32'915.92	CHF	49.13
32	Suscévoz	CHF	82'255'196.18	0.45%	CHF	11'905.65	237	0.44%	CHF	11'613.66	CHF	11'642.86	CHF	49.13
33	Treycovagnes	CHF	147'935'673.18	0.81%	CHF	21'412.27	513	0.95%	CHF	25'138.42	CHF	24'765.81	CHF	48.28
34	Ursins	CHF	94'301'180.51	0.52%	CHF	13'649.19	233	0.43%	CHF	11'417.65	CHF	11'640.80	CHF	49.96
35	Valeyres-sous-Montagny	CHF	218'821'711.57	1.20%	CHF	31'672.34	706	1.31%	CHF	34'595.96	CHF	34'303.60	CHF	48.59
36	Valeyres-sous-Ursins	CHF	89'314'856.48	0.49%	CHF	12'927.47	236	0.44%	CHF	11'564.65	CHF	11'700.94	CHF	49.58
37	Villars-Epeney	CHF	44'125'822.95	0.24%	CHF	6'386.79	108	0.20%	CHF	5'292.30	CHF	5'401.75	CHF	50.02
38	Vugelles-la Mothe	CHF	57'748'500.95	0.32%	CHF	8'358.54	147	0.27%	CHF	7'203.41	CHF	7'318.92	CHF	49.79
39	Yverdon-les-Bains	CHF	8'915'469'639.95	48.70%	CHF	1'290'428.75	30'332	56.10%	CHF	1'486'352.15	CHF	1'770'079.81	CHF	58.36
40	Yvonand	CHF	1'130'206'136.38	6.17%	CHF	163'586.50	3'525	6.52%	CHF	172'734.78	CHF	171'819.95	CHF	48.74
TOTAL		CHF	18'305'737'514.57	100.00%	CHF	2'649'580.00	54'070	100.00%	CHF	2'649'580.00	CHF	2'952'900.00		

Récapitulatif		
Récapitulatif		
Charges totales	CHF	4'302'100
Recettes	CHF	(1'349'200)
Sous-total	CHF	2'952'900
Participation YLB		
Montant	CHF	(303'320)
Coût net de la région	CHF	2'649'580

Calcul de la péréquation

La péréquation est calculée sur la base de l'article 37 des statuts de l'Association du SDIS NV, à savoir à raison de 90% au prorata du nombre d'habitants et à 10% au prorata de la valeur immobilière.

La ville d'Yverdon-les-Bains contribue au financement du SDIS à raison d'un forfait de base de CHF 10.- par habitant, contribution spéciale qui n'est appliquée qu'au bénéfice des communes membres du SDIS.

Sources

* Au 10.03.2025, données fournies par l'ECA

** Au 31.12.2024, scriis.vd.ch

Données du document

Date 20.06.2025

Auteur Maj instr Éric Stauffer



NOMBRE D'HABITANTS

54'070 +0.35%



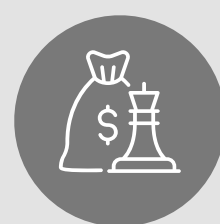
COÛT MOYEN PAR HABITANT*

CHF 49.00 +4.26%



COÛT PAR HABITANT/JOUR

CHF 0.13 +4.55%



CHARGES ET RECETTES

CHARGES

CHF 4'302'100 +4.76%

RECETTES

CHF 1'349'200 +6.05%

CHF 2'952'900 +4.18%

prestations

participation des communes



PÉRÉQUATION FINANCIÈRE

90%

nombre d'habitants

10%

valeur immobilière

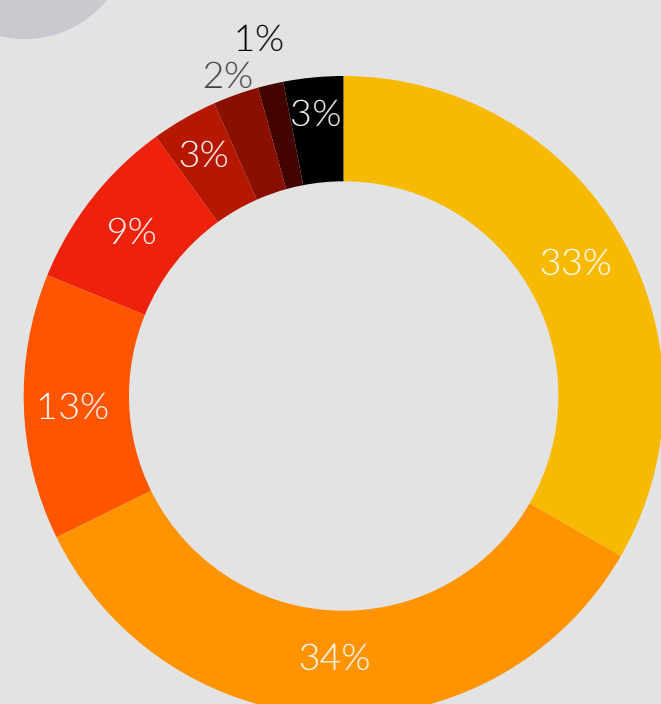
**CHF
48.28
à 54.49**

variation du coût**
par commune

+ contribution spéc. de CHF 10 par habitant d'Yverdon-les-Bains



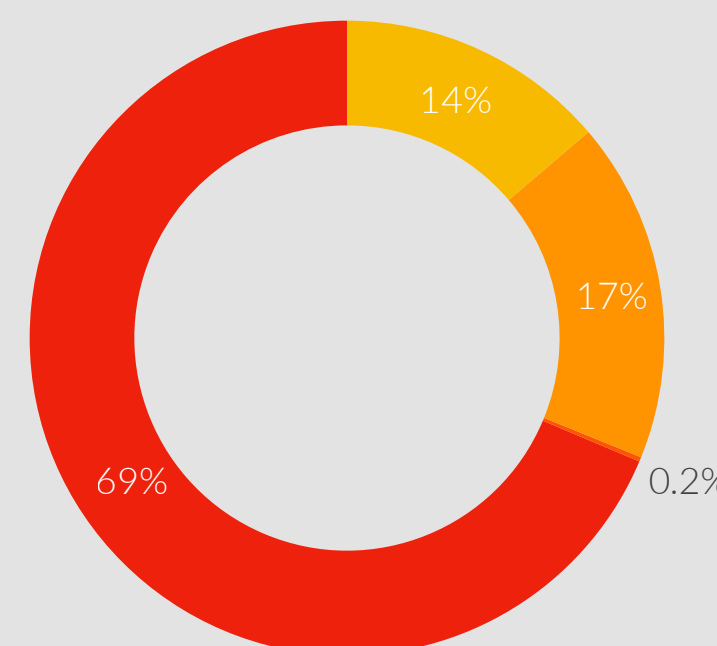
RÉPARTITION DES CHARGES



- Salaire personnel permanent
- Soldes et indemnités
- Location infrastructures
- Logistique
- Autres frais de personnel
- Autres frais
- Jeunes sapeurs-pompiers
- Fonds de réserve



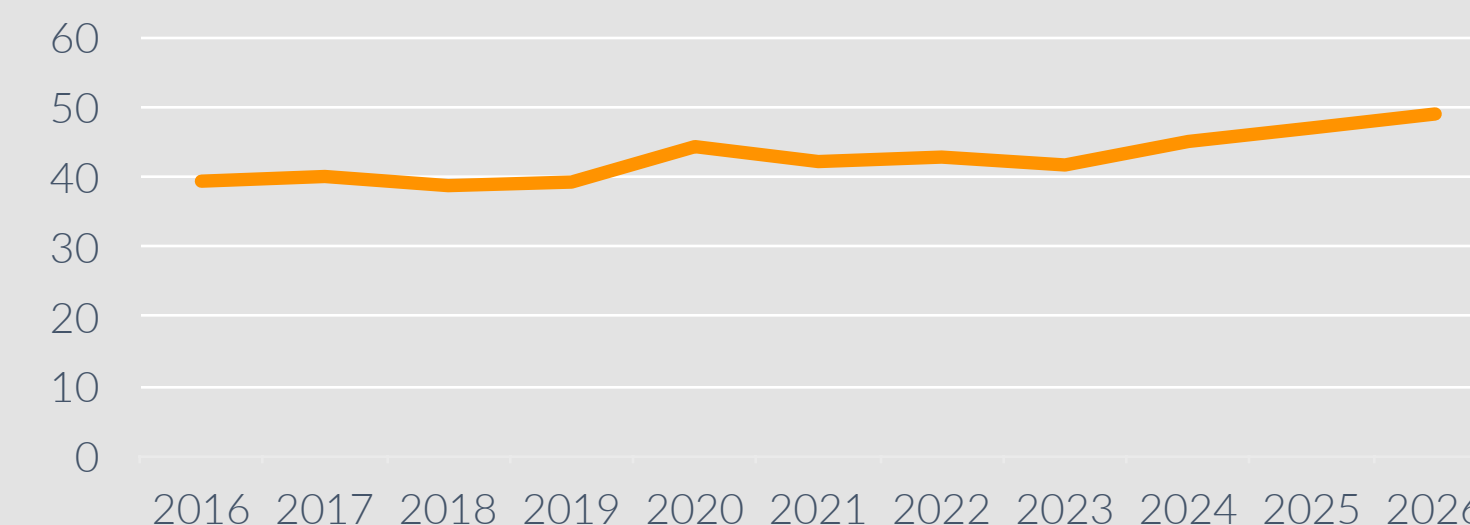
SOURCES DES RECETTES



- Participation de l'ECA
- Facturation des prestations
- Cotisations JSP
- Participation des communes



ÉVOLUTION DU COÛT PAR HABITANT**



Variations avec le budget 2023 indiquées en pour-cents

* Moyenne harmonique en tenant compte de la contribution spéciale d'Yverdon-les-Bains de CHF 10/habitant

** En tenant compte de la contribution spéciale d'Yverdon-les-Bains de CHF 10/habitant